



Garde alternée et frais complémentaires

Par **dadou_old**, le **14/06/2007** à **08:54**

Bonjour,

les mesures provisoires du tribunal m'attribue la garde alternée + une pension alimentaire et d'entretien pour mon enfant de 7 ans 150€+ un droit de secours à mon épouse pour 100€.

Ma femme me demande de lui régler les frais de cantine pour moitié (je l'ai une semaine sur deux) ainsi que tout les frais par moitié pour les dépenses le concernant en orthophonie, lunette et vacances en centre aéré.

J'ai un salaire de 1500€ et elle 1000€

dois je céder à ses demandes ou non car elle me relance et je ne sais plus quoi faire.

MERCI DE VOS REPONSES